



**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Ré:

Mo
bi



04039455

Tribunal de Commerce de Tournai

Déposé au greffe le **01 MARS 2004**

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/03/2004 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : **FORESTELL INTERNATIONAL**

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : Rue des Prés, 7 à 7503 Froyennes

N° d'entreprise : 0431382061

Objet de l'acte : **ERRATUM**

Dans la publication de l'acte reçu le 10 décembre 2003 par le Notaire associé Alain HENRY à Estaimpuis (Estaimbourg), annexes au Moniteur belge le 13 janvier 2004 n° 04004478, il y a lieu de lire l'objet social, comme suit, un membre de phrase n'ayant pas fait l'objet de la publication :

"La société a pour objet la fabrication, le négoce, l'importation et l'exportation de tous articles ménagers, industriels, du bâtiment et de bureaux et généralement quelconques, l'aménagement et l'entretien de plaines de jeux et de sports, de parcs et de jardins, le placement de clôtures et de palissades, les travaux d'assèchement et de construction autres que le bitume et l'asphalte, l'entreprise de construction, de réfection et d'entretien de routes, l'isolation thermique et acoustique, l'entreprise de peinture industrielle, le montage et l'aménagement de podiums et tribunes, l'entreprise générale de construction, l'entreprise de maçonnerie et de béton, l'installation électrique, l'entreprise de peinture, de tapisserie, de pose de revêtements de murs et de sols, la fabrication-installation d'enseignes lumineuses, l'installation de chauffage central, autres travaux de terrassement, travaux de route et de construction d'ouvrages d'art non métalliques, l'aménagement et l'entretien de terrains divers, travaux de rejointoiement, couvertures de constructions et travaux hydrofuges, l'isolation thermique et acoustique, la charpenterie, la menuiserie et la menuiserie métallique, ainsi que la surveillance de chantiers de constructions, la prestation de services et l'intermédiaire commercial.

Elle a également pour objet la restauration de monuments, les autres travaux d'achèvement et de finition des bâtiments, la conservation des monuments historiques et la préservation des sites et des bâtiments historiques, y compris les fouilles

La société pourra d'une façon générale accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation.

L'assemblée générale peut, en se conformant aux dispositions des articles 535 et 559 du Code des sociétés, interpréter, étendre et modifier l'objet social".

Alain HENRY, Notaire associé.

(Déposée en même temps : mise à jour des statuts).

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature